



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 23 Février 2021 HUIS CLOS VALANT COMPTE RENDU	
Date de la Convocation :	17/02/2021
Début de Séance :	17 H 30
Fin de Séance :	19 H 30
Présents :	Mr Francis JOUVE, Maire Mr Cyril FALQUES, 1 ^{er} Adjoint Mr Jean-Noël LEUCK, 2 ^{ème} Adjoint, Mr Jean-Jacques RAPINAT, 3 ^{ème} Adjoint Mr Ludovic MASSE Mr Yoann CONSTANTIN Mme Mireille DELMAS-BELLON Mr Claude GAUDIN Mme Flore PONS-HONDE Mr Jean-Louis MIGNOT
Absents excusés :	-
Absents :	-
Pouvoirs :	Mme Claire PONS Pouvoir à Mme Flore PONS-HONDE
Secrétaire de Séance :	Mr Jean-Noël LEUCK
Conseillers en exercice :	11
Conseillers Présents :	10
Conseillers Votants :	11

ORDRE DU JOUR

1 Approbation du compte rendu de séance du 26 Janvier 2021
2 Adoption des Restes à Réaliser Exercice 2020
3 Affectation de Résultats du Compte Administratif 2020
4 Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020
5 Orientation budgétaire Programme d'Investissement Budget Primitif 2021
6 Attribution de l'enveloppe Subvention 2021
7 Logement communal n° 3 Place de la Mairie – Etude de proposition de location
8 Questions Diverses
*
*

Monsieur le Maire compte 10 membres présents, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 17 h 30.

Monsieur Jean-Noël LEUCK est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Téléphone 04.90.64.00.76

Fax 04.90.64.02.74

e-Mail : aurel.mairie@orange.fr

Site: www.mairie-aurel.fr



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

Monsieur Jean-Noël LEUCK est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1 Approbation du compte rendu de la séance du 26 Janvier 2021

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 26 Janvier 2021 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant adoption définitive.

Remarques :

*Mme Mireille Delmas-Bellon souhaite également recevoir le précédent Procès-verbal par courrier joint à la convocation de séance.

VOTE POUR : 10

POUVOIR : 1

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021.

2 Adoption des Restes à Réaliser Exercice 2020

Monsieur le Maire de la Commune d'Aurel informe l'assemblée que la clôture du budget d'Investissement 2020 intervient le 31 décembre 2020, et qu'il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des Restes à Réaliser de la Section d'Investissement à reporter sur l'exercice 2021.

Au vu de l'exécution et des engagements au 31 décembre 2020 :

*Le montant **des dépenses** d'Investissement du Budget Principal à reporter ressort à 13 014,20 Euros

* Le montant **des recettes** d'Investissement du Budget Principal à reporter ressort à 0 Euros

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les états de dépenses et de recettes à réaliser, tels qu'annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

DECIDE d'adopter les restes à réaliser de la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes tels que présentés en annexe.

DE REPORTER ces restes à réaliser au Budget Primitif 2021,

Téléphone 04.90.64.00.76

Fax 04.90.64.02.74

e-Mail : aurel.mairie@orange.fr

Site: www.mairie-aurel.fr



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son suppléant pour signer tous les documents nécessaires au versement des dites subventions.

POUR : 11
CONTRE : 0
Abstention : 0

11
0
0

7 Logement Communal n° 3 Place de la Mairie – Etude de proposition de location

Monsieur le Maire de la Commune d'Aurel expose au Conseil Municipal que la locataire qui occupe le logement sis n° 3 Place de la Mairie a émis le souhait de quitter ce logement au 28 février 2021.

Il précise qu'une demande de logement a été faite par Monsieur Fabien Ravaute.

Monsieur le Maire rappelle que les montants des loyers communaux ont été fixés par délibération n° 2/2021 du 26 Janvier 2021, révisable chaque année.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'attribution du logement communal n° 3 Place de la Mairie à Monsieur Fabien Ravaute dont il rappelle les caractéristiques générales :

Superficie : 82 m²

Loyer : 303,00 € révisable chaque année.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

ACCEPTE l'attribution du logement communal n° 3 Place de la Mairie à compter du 1^{er} Mars 2021.

VALIDE l'attribution de ce logement communal sis n° 3 Place de la Mairie au seul candidat, Monsieur Fabien Ravaute.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son suppléant à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

POUR : 11
CONTRE : 0
Abstention : 0

Téléphone 04.90.64.00.76
Fax 04.90.64.02.74
e-Mail : aurel.mairie@orange.fr
Site: www.mairie-aurel.fr



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

10 QUESTIONS DIVERSES

* Projet de Livre Nicolas Hughetto –
Suivant la présentation des différentes parutions, la Commune d'Aurel étant impactée sur le nombre de prises de vues et clichés sur les terrains communaux une subvention de 1 000 € est attribuée pour qu'Aurel paraisse dans ce prochain ouvrage afin de promouvoir le village.

POUR : 9

CONTRE : 2 (dont Contre Monsieur Jean-Noël Leuck)

Abstention : 0

- * Courrier de Mme Claire Liardet, projet d'acquisition des parcelles C 115 et C 116. Mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.
- * Monsieur Claude Gaudin propose un bulletin d'informations trimestriel Format A 3 plié (4 pages) Demande de volontaires pour la distribution par quartiers.
- * Parc Naturel Régional du Mont Ventoux : Informations de Monsieur le Maire du courrier du Parc sur l'animation et promotion d'activités durables. Demandes d'idées.
- * Madame Mireille Bellon souhaite faire poser une plaque à la carrière du Châssis. Attendre la Charte graphique du Parc
- * Forêt communale. Devis de l'ONF pour baliser les terrains militaires. Attendre
- * Dégradation de la Chapelle du Ventouret Informations du Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question ou remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 19 h 30

Fait à Aurel,
Le 22 Mars 2021

Le secrétaire de Séance,
Mr Jean-Noël LEUCK

Le Maire,
Mr Francis JOUVE

Téléphone 04.90.64.00.76

Fax 04.90.64.02.74

e-Mail : aurel.mairie@orange.fr

Site: www.mairie-aurel.fr